

# LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LES DEMANDES D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE ET AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

## MERCI DE JOINDRE DES PHOTOCOPIES

(Photocopieuse accessible au public à l'accueil de la Mairie)

*Les pièces demandées sont à communiquer chaque année, les situations familiales pouvant évoluer.*

### POUR LES DEMANDES D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (pages parents + page enfant)\*
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, bail...)\*
- Tout document justifiant un éventuel changement de situation familiale ayant une incidence sur la garde de l'enfant ou l'autorité parentale (ex : ordonnance du juge en cas de séparation)
- Certificat de radiation de l'ancienne école si changement d'école

### EN PLUS, POUR LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS A TOUS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (ce document peut être fourni à la rentrée)\*
- dernier bulletin de salaire, contrat de formation, attestation de pôle emploi ou tout autre justificatif de l'indisponibilité du responsable légal et de son conjoint à prendre en charge les enfants durant l'accueil périscolaire \*
- tout document justifiant d'une situation particulière (situation familiale, de santé, handicap ....)
- la fiche sanitaire 2017-2018

### EN PLUS, POUR LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE L'APRES-MIDI

- Attestation de quotient familial délivrée par votre caisse d'allocation familiale (CAF)\*  
Ou  Avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015 si votre quotient familial n'est pas disponible\*
- RIB et imprimé de prélèvement complété et signé \*
- Dans le cadre d'une facturation partagée, courrier signé de chacun des parents, précisant qu'il accepte de prendre en charge 50% des frais de restauration scolaire

*\*Ces pièces sont à fournir en un seul exemplaire si vous effectuez plusieurs inscriptions.*

NB : Vous devez prendre connaissance du règlement des accueils périscolaires joint au dossier et le conserver.  
La demande d'inscription à un service vaut acceptation des dispositions de son règlement.

## CATÉGORIES SOCIOPROFESIONNELLES

### EMPLOYÉS :

- Employés civils et agents de service de la fonction publique
  - Policiers et militaires
- Employés administratifs d'entreprise
- Employés de commerce
- Personnels des services directs aux particuliers

### CADRES ET PROF. INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES :

- Professions libérales
- Cadres de la fonction publique
- Professeurs, professions scientifiques
- Professions de l'information, des arts et des spectacles
- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- Ingénieurs et cadres tech. d'entreprise

### EMPLOYÉS :

- Employés civils et agents de service de la fonction publique
  - Policiers et militaires
- Employés administratifs d'entreprise
- Employés de commerce
- Personnels des services directs aux particuliers

### CADRES ET PROF. INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES :

- Professions libérales
- Cadres de la fonction publique
- Professeurs, professions scientifiques
- Professions de l'information, des arts et des spectacles
- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- Ingénieurs et cadres tech. d'entreprise